



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer
Service de l'Eau et des Risques

Perpignan, 11 octobre 2011

Unité Politique de l'Eau

Horaires d'ouverture au public :
09h 00 – 11 h 30

14 h 00 – 16 h 00

Accueil du public situé :

19, avenue Grande Bretagne
66025 PERPIGNAN Cédex

Dossier suivi par :

Lydia Sabaté

☎ : 04.68.51.95.50

☎ : 04.68.51.95.80

Mèl : <mailto:lydia.sabate@pyrenees-orientales.gouv.fr>

Référence : Arrêté composition CLE plio quaternaires

ARRETE PREFECTORAL N° 2011284-0001

**portant renouvellement des membres de la CLE -
Commission Locale de l'Eau chargée d'élaborer le
SAGE des nappes plio quaternaires de la Plaine
du Roussillon**

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L 212-1 à 212-11, R 212-26 à R 212-47 ;

Vu la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques n° 2006/1772 du 30 décembre 2006 ;

Vu le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux et modifiant le code de l'Environnement ;

Vu le décret n° 2009-235 du 17 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif à la création des directions départementales interministérielles ;

Vu la circulaire du 21 avril 2008 relative aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux ;

Vu la circulaire du Premier Ministre en date du 7 juillet 2008 relative à l'organisation de l'administration départementale de l'Etat ;

Vu la circulaire du Premier Ministre en date du 31 décembre 2008 relative à l'organisation de l'administration départementale de l'Etat ;

Adresse Postale : 24, quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ Standard : 04.68.51.66.66

Renseignements : ☎ Internet : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr
☎ contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

Vu la circulaire du 4 mai 2011 relative à la mise en œuvre des schémas d'aménagement et de Gestion des Eaux ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 1409/2006 du 13 avril 2006 fixant le périmètre du SAGE des nappes plio quaternaires ;

Vu les arrêtés préfectoraux n° 3283/2008 du 6 août 2008 portant composition de la Commission Locale de L'Eau du SAGE des nappes plio quaternaires de la Plaine du Roussillon et ceux modifiant la composition de la Commission Locale de L'Eau du SAGE des nappes plio quaternaires de la Plaine du Roussillon n° 4147/2008 du 5 novembre 2008, n° 2009013-05 du 13 janvier 2009, n° 2009345-35 du 11 décembre 2009 et n° 2010188-004 du 7 juillet 2010 ;

Considérant que certains membres de la CLE du SAGE des nappes plio quaternaires de la Plaine du Roussillon ont perdu les fonctions en considération desquelles ils avaient été désignés du fait des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011 ;

Vu la démission de Madame Hermeline MALHERBE, de son mandat de conseillère régionale ;

Vu la délibération du 16 mai 2011 par laquelle la commune de Leucate procède au remplacement de M. Michel PY ;

Vu la délibération du 19 mai 2011 par laquelle le Conseil Régional Languedoc-Roussillon désigne son représentant à la CLE ;

Vu la délibération du 30 mai 2011 par laquelle le Conseil Général de l'Aude désigne son représentant à la CLE ;

Vu la délibération du 5 septembre 2011 par laquelle le Conseil Général des Pyrénées-Orientales désigne son représentant à la CLE ;

Vu l'élection de M. Alexandre PUIGNAU en qualité de Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Tech-Albères lors de la réunion d'installation de la CLE, le 9 mars 2009 ;

Vu la proposition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE des nappes plio quaternaires de la Plaine du Roussillon d'intégrer deux nouvelles structures dans le collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics ;

Vu la proposition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE des nappes plio quaternaires de la Plaine du Roussillon, d'intégrer une nouvelle structure pour respecter l'équilibre du collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de Préfecture des Pyrénées-Orientales ;

Arrête

Article 1er :

Les dispositions des arrêtés préfectoraux n° 3283/2008 du 6 août 2008 portant composition de la Commission Locale de L'Eau du SAGE des nappes plio quaternaires de la Plaine du Roussillon et ceux modifiant la composition de la Commission Locale de L'Eau du SAGE des nappes plio quaternaires de la Plaine du Roussillon n° 4147/2008 du 5 novembre 2008, n° 2009013-05 du 13 janvier 2009, n° 2009345-35 du 11 décembre 2009 et n° 2010188-004 du 7 juillet 2010 sont annulés et remplacés comme il suit :

COLLEGE N° 1	COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS
✓ Mme Françoise BIGOTTE	Conseil Régional Languedoc Roussillon <i>Conseillère Régionale</i>
✓ M. Michel MOLY	Conseil Général des Pyrénées Orientales <i>Conseiller Général des Pyrénées-Orientales</i>
✓ M. Jean-Jacques LOPEZ	Commission Locale de l'Eau du SAGE Salses-Leucate <i>Président</i>
✓ M. André BASCOU	Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Agly <i>Président</i>
✓ M. Alexandre PUIGNAU	Commission Locale de l'Eau du SAGE Tech-Albères <i>Président</i>
✓ M. Fernand ROIG	Syndicat Mixte du SCOT Plaine du Roussillon <i>Représentant</i>
✓ M. Daniel VERGES	Mairie de Perpignan <i>Conseiller municipal</i>
✓ M. Marcel DESCOSY	Mairie de Palau del Vidre <i>Maire</i>
✓ M. Robert OLIVE	Mairie de Saint-Feliu d'Amont <i>Maire</i>
✓ M. Nicolas GARCIA	Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable du Tech Aval (SMPEPTA) <i>Président</i>
✓ M. Jean-Paul ALDUY	Perpignan-Méditerranée Communauté d'Agglomération <i>Président</i>
✓ M. Alphonse PUIG	Communauté de Communes des Aspres <i>Représentant</i>
✓ M. Serge GORCE	Communauté de Communes Salanque Méditerranée <i>Représentant</i>
✓ M. Raymond PLA	Communauté de Communes du secteur Illibéris <i>Représentant</i>
✓ M. Alain TORRENT	Communauté de Communes du Vallespir <i>Président</i>
✓ M. Henri BENKEMOUN	Communauté de Communes Sud Roussillon <i>Représentant</i>
✓ Mme Hermeline MALHERBE	Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la Plaine du Roussillon <i>Première Vice-Présidente</i>
✓ M. Louis CARLES	Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt <i>Président</i>
✓ M. Sébastien PLA	Conseil Général du département de l'Aude <i>Conseiller général</i>
✓ M. Yves PICAREL	Commune de Leucate <i>Représentant</i>

COLLEGE N° 2	COLLEGE DES USAGERS, DES PROPRIETAIRES FONCIERS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS
✓ M. le Président	de la Chambre de Commerce et d'Industrie
✓ M. le Président	de la Chambre des Métiers
✓ M. le Président	de la Chambre d'Agriculture
✓ M. le Président	du Syndicat des Foreurs
✓ M. le Représentant	de l'association des consommateurs « UFC Que Choisir »
✓ M. le Directeur	du CIVAM BIO
✓ M. le Président	de l'association de protection de l'environnement « EDEN »
✓ M. le Président	de l'association syndicale des irrigants de Salanque
✓ M. le Président	de la Fédération de l'hôtellerie de plein Air du Languedoc- Roussillon

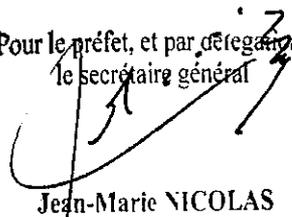
COLLEGE N° 3	COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET SES ETABLISSEMENTS PUBLICS
✓ M. le Délégué régional	<i>de l'Agence de l'Eau</i>
✓ M. le Préfet coordonnateur	<i>du Bassin Rhône Méditerranée représenté par la DREAL</i>
✓ M. le Directeur Départemental	<i>des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales</i>
✓ M. le Directeur Départemental	<i>des Territoires et de la Mer de l'Aude</i>
✓ M. le Délégué Territorial	<i>de l'Agence Régionale de Santé</i>

Article 2 :

M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à chacun des membres de la commission et qui sera publié au recueil des actes administratifs, consultable sur le site internet de la Préfecture et inséré dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département des Pyrénées-Orientales.

Le Préfet,

Pour le préfet, et par délégation,
le secrétaire général



Jean-Marie NICOLAS

LISTE DES MEMBRES DE LA **CLE** DU SAGE DES NAPPES PLIO QUATERNAIRES DE LA PLAINE DU ROUSSILLON

COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

- ✓ Mme Françoise BIGOTTE, *Conseillère Régionale*
- ✓ M. Michel MOLY, *Conseiller Général des Pyrénées-Orientales*
- ✓ M. Jean-Jacques LOPEZ, *Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Salses-Leucate*
- ✓ M. André BASCOU, *Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Agly*
- ✓ M. Alexandre PUIGNAU, *Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Tech-Albères*
- ✓ M. Fernand ROIG, *Représentant le Syndicat Mixte du SCOT Plaine du Roussillon*
- ✓ M. Daniel VERGES, *Conseiller municipal de la mairie de Perpignan*
- ✓ M. Marcel DESCOSY, *Maire de Palau del Vidre*
- ✓ M. Robert OLIVE, *Maire de Saint-Feliu d'Amont*
- ✓ M. Nicolas GARCIA, *Président du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable du Tech Aval (SMPEPTA)*
- ✓ M. Jean-Paul ALDUY, *Président de Perpignan-Méditerranée Communauté d'Agglomération*
- ✓ M. Alphonse PUIG, *Représentant de la Communauté de Communes des Aspres*
- ✓ M. Serge GORCE, *Représentant de la Communauté de Communes Salanque Méditerranée*
- ✓ M. Raymond PLA, *Représentant de la Communauté de Communes du secteur Illibéris*
- ✓ M. Alain TORRENT, *Président de la Communauté de Communes du Vallespir*
- ✓ M. Henri BENKEMOUN, *Représentant de la Communauté de Communes Sud Roussillon*
- ✓ Mme Hermeline MALHERBE, *Première Vice-Présidente du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la Plaine du Roussillon*
- ✓ M. Louis CARLES, *Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt*
- ✓ M. Sébastien PLA, *Conseiller général du département de l'Aude*
- ✓ M. Yves PICAREL, *Représentant la commune de Leucate*

COLLEGE DES USAGERS, DES PROPRIETAIRES FONCIERS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS

- ✓ M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- ✓ M. le Président de la Chambre des Métiers
- ✓ M. le Président de la Chambre d'Agriculture
- ✓ M. le Président du Syndicat des Foreurs
- ✓ M. le Représentant de l'association des consommateurs « UFC Que Choisir »
- ✓ M. le Directeur du CIVAM BIO
- ✓ M. le Président de l'association de protection de l'environnement « EDEN »
- ✓ M. le Président de l'association syndicale des irrigants de Salanque
- ✓ M. le Président de la Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air du Languedoc-Roussillon

COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET SES ETABLISSEMENTS PUBLICS

- ✓ M. le Délégué régional de l'Agence de l'Eau
- ✓ M. le Préfet coordonnateur du Bassin Rhône Méditerranée représenté par la DREAL
- ✓ M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales
- ✓ M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de l'Aude
- ✓ M. le Délégué Territorial de l'Agence Régionale de Santé

